

## Commune de Carbonne

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTES DU MAIRE  
N°2024/ST/18PAUTORISATION DE TRAVAUX PREALABLE A L'OUVERTURE  
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC  
(délivrée par le Maire au nom de l'Etat)

Demande déposée le : 31/01/24	N° AT3110724P004
Adresse du projet	2 avenue Jean Monnet
Pétitionnaire	AU PLAISIR GOURMAND
Nature du projet	Aménagement d'une boulangerie, pâtisserie

Le Maire de CARBONNE,

**Vu** la demande d'autorisation de travaux susvisée,  
**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L.122-3 et suivants,  
**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article L.161-1 relatif à la conformité des travaux aux règles d'accessibilité,  
**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.141-2 et L.143-2 relatifs à la conformité des travaux aux règles de sécurité contre l'incendie,  
**Vu** l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19 à R.111-19-3 et R.111-19-6 du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création,  
**Vu** l'arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement,  
**Vu** l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 approuvant le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.),  
**Vu** l'avis de la commission d'arrondissement de Muret pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 14/03/24,  
**Vu** l'engagement du pétitionnaire reconnaissant être responsable de la sécurité des personnes qui fréquentent son établissement en date du 24/01/24,

**ARRÊTE :**Article unique :

L'exécution des travaux pour le projet décrit dans la demande susvisée est **accordée**.

Fait à CARBONNE,  
Le 17 juin 2024,

Le Maire,  
Denis TURREL

